

Accompagnement à la VAE



CONSEIL EN GESTION DE CARRIERE
GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

QUI SOMMES-NOUS ?

INTERACTIF est un organisme de **conseil** et de **formation** (inter et intra) qui intervient dans tous les domaines de l'accompagnement individuel et collectif, de la gestion de carrières et des Ressources Humaines, de la formation professionnelle, du management, de la communication et de la gestion d'entreprise.

Notre **approche concrète et pragmatique correspondant aux réalités de l'entreprise** nous permet d'avoir depuis plus de trente ans une clientèle fidèle, qui représente notre meilleur gage de réussite.

NOS CHAMPS D'INTERVENTION :

Le conseil (*management stratégique, gestion des Ressources Humaines, communication et audits...*)

Le bilan de compétences et **bilan professionnel**

L'accompagnement à la VAE *personnalisé et ateliers*

La formation (*Inter & Intra*) qualifiante et certifiante

Le reclassement *individuel et collectif*

L'orientation des jeunes

Le coaching *personnalisé et team building*

Le recrutement

NOS VALEURS :

Nous croyons à la **simplicité des méthodes** : faire simple et agir.

Nous croyons au **partenariat** : unis avec nos clients dans la réussite.

Nous croyons à la **rigueur** : préconiser les seuls outils adaptés.

Nous croyons au **pragmatisme** des actions : est vrai ce qui réussit.

Nous croyons à la **rentabilité** : évaluer les résultats et contrôler le retour sur investissement des actions préconisées.

NOTRE STRUCTURE :

Créée en **1979** par Claude VERMOT-GAUD, INTERACTIF du GROUPE ALMA comprend aujourd'hui une trentaine de consultants, pour certains **bilingues**, femmes et hommes **issus de l'entreprise** et spécialistes dans leur domaine. Toutes les missions confiées sont supervisées par un **Responsable Qualité**.

Nous sommes implantés en France et à l'étranger.

NOTRE PHILOSOPHIE :

Mise en adéquation des capacités du salarié et des besoins de l'entreprise dans un but d'épanouissement professionnel et de relations « gagnant – gagnant ».

NOTRE EQUIPE PEDAGOGIQUE

Notre particularité est avant tout le caractère concret de nos prestations. Nos consultants sont tous issus du terrain. Ils ont une formation universitaire ou grande école et pour certains, leur parcours est complété par une solide formation en psychologie.

NOTRE PROFIL

Le cabinet Interactif est, à l'origine de sa création, spécialisé dans la gestion de carrière des cadres et cadres supérieurs. Aujourd'hui, nous disposons également d'un département spécifique à l'accompagnement de tout public.



Notre équipe anglo-saxonne intervient pour vous en anglais

SOMMAIRE

PAGE

La validation des acquis de l'expérience	4
Déroulé-type	8
Parcours individualisé complet	9
Les outils	10
Les programmes par modules	11
La pré-VAE, dossier de recevabilité (livret 1)	11
L'accompagnement à la VAE, dossier de validation (livret 2)	12
La préparation au jury	13
L'accompagnement post jury	13
Les modules et les tarifs	14
Les modalités et méthodes pédagogiques	15
Les modalités d'évaluation	16
Nos agréments	17
La charte qualité et le code déontologique	18
Nos références	21
Nos bureaux	23

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

QU'EST-CE QUE LA V.A.E. ?

➤ Un dispositif réglementaire

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) est instaurée par la loi de modernisation sociale 2002-73 du 17 janvier 2002. « *Toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider par un service valideur les acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification (...) enregistrés dans le répertoire national des certifications professionnelles...* ».

Ce droit est inscrit dans le Code du travail et le Code de l'éducation.

➤ Un objectif précis

La reconnaissance des acquis dus à l'expérience professionnelle et l'obtention d'une certification reconnue (diplôme, titre professionnel, Certificat de Qualification Professionnelle).

➤ Un principe

- Le principe de la VAE se fonde sur le présupposé que la personne a les connaissances et les compétences théoriques et pratiques requises pour obtenir le diplôme visé. C'est ce qu'il faut démontrer.
- Valider son expérience n'est pas un examen ou une formation.
- C'est un travail sur la preuve.
- Il s'agit de prouver la réalité des compétences acquises par l'expérience :
- En les décrivant lors d'un travail écrit et éventuellement selon le diplôme visé, par une mise en situation réelle de travail ;
- En rassemblant différentes preuves destinées à démontrer l'expérience acquise et son lien direct avec le contenu du titre ou diplôme visé ;
- En mettant en regard le contenu des missions, activités, tâches exercées avec le référentiel de la certification visée.

Attention, faire correspondre terme à terme le référentiel diplôme avec vos expériences est une erreur : le jury, lors de l'entretien oral, veut du vécu, des exemples argumentés.

QUE PERMET LA VAE ?

➤ POUR LA PERSONNE : un droit individuel

Vous êtes entré tôt dans la vie active, la VAE vous offre une nouvelle chance d'accéder à une certification en reconnaissant les compétences acquises par le travail.

- Vous souhaitez être davantage reconnu sur le marché de l'emploi
- Vous souhaitez évoluer dans vos fonctions et/ou élargir vos perspectives professionnelles.
- Vous souhaitez faciliter votre formation tout au long de la vie
- Vous souhaitez vous prémunir du chômage et sécuriser votre parcours professionnel et extra professionnel
- Vous souhaitez une reconnaissance personnelle

La VAE, vous permet donc :

- D'obtenir une certification totale ou partielle, sans justifier au préalable du niveau d'étude ou de la certification requise.

➤ POUR L'ENTREPRISE : un atout

- Développer l'image de marque de l'entreprise
 - Attester vis-à-vis des clients de la qualification du personnel
 - Valoriser des compétences, des métiers ou faire évoluer certains postes dans le cadre d'une valorisation salariale.
- Anticiper ou faciliter une restructuration
 - Développer l'employabilité pour favoriser des mobilités internes ou externes.

- Faciliter la reconfiguration de postes et de fonctions
 - Remettre en cohérence certification professionnelle, poste occupé et rémunération
- Rationaliser les parcours de formation
 - La VAE met à plat les compétences acquises. L'effort de formation porte alors sur les vrais besoins individuels. Outil mobilisable dans une gestion des compétences.

La VAE, c'est la possibilité de faire se rencontrer les projets individuels et l'intérêt de l'entreprise.

CONDITION ? POUR QUI

➤ **Tous les publics sans condition d'âge, de nationalité ou de statut**

Toute personne souhaitant effectuer une VAE peut bénéficier d'un accompagnement pour l'aider à la constitution de son dossier de validation et se préparer à l'entretien avec le jury.

La démarche est ouverte à tous, il suffit de justifier d'une expérience en rapport direct avec le diplôme visé en continu ou en discontinu à temps plein ou à temps partiel.

Les activités peuvent être professionnelles et/ou extraprofessionnelles : bénévole, élu, volontaire, sportif de haut niveau...

Aucun diplôme n'est exigé pour s'engager en VAE.

La démarche VAE n'est ni une démarche scolaire, ni une reprise d'études.

On peut choisir de ne viser que certains blocs de compétences du diplôme.

Un architecte-accompagnateur de parcours (professionnel spécialisé dans l'accompagnement VAE) accompagne le bénéficiaire tout au long de sa VAE, depuis le diagnostic de ses compétences en début de parcours jusqu'au bilan après le passage devant le jury.

COMPETENCE VISEE

Présenter au jury certificateur un dossier recevable en vue de l'obtention du diplôme choisi et pouvoir justifier de son expérience dans le domaine.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Issu de la Loi de Modernisation Sociale du 17 janvier 2002, ce dispositif permet de valider ses acquis par l'obtention de tout ou partie d'une certification.

La validation des acquis de l'expérience, appelée VAE, permet d'obtenir l'intégralité ou en partie un diplôme, un certificat de qualification ou un titre professionnel, en suivant une démarche de certification sur la base de vos expériences professionnelles et vos compétences déjà acquises.

- ✓ Obtenir une certification
- ✓ Mettre en cohérence sa certification avec son niveau de responsabilité
- ✓ Valider son expérience pour soi
- ✓ Faire reconnaître ses compétences
- ✓ Obtenir un niveau de qualification permettant d'accéder à une formation d'un niveau supérieur ou de s'inscrire à un concours
- ✓ Changer d'emploi
- ✓ Évoluer professionnellement professionnelle
- ✓ Développer sa confiance en soi

La réforme

La réforme de la validation des acquis de l'expérience (VAE), initiée en 2022, entre en 2024 dans sa phase opérationnelle. **Simplification, modernisation et sécurisation du dispositif** : tels sont les objectifs de cette réforme

La nouvelle loi dite « Marché du Travail » du 21 décembre 2022 a pour objectif de faire décoller le dispositif, en triplant le nombre de parcours par an d'ici 2027. Plusieurs leviers ont été mis en place afin de fluidifier l'accès à la VAE. Et notamment l'élargissement des conditions d'accès, désormais tout le monde peut y recourir. Seul critère obligatoire désormais : que le candidat puisse justifier d'une expérience lui ayant permis d'acquérir les compétences requises pour l'obtention de la certification en question. Et pour faciliter l'accès à la VAE partielle, le candidat peut valider dorénavant un bloc de compétences seulement.

Pour permettre aux candidats de se préparer convenablement pour leur passage devant le jury, la durée du congé de VAE a été allongée de 24 à 48h.

Avant de démarrer une VAE :

- Identifiez les **certifications existantes** en lien avec son métier ou sa fonction quel que soit le ministère certificateur.
Il s'agit dans un premier temps de s'assurer que ses activités occupées et ses compétences correspondent au moins en grande partie au **référentiel VAE** de la certification visée. Une correspondance de 80% ou plus est en effet un bon indice de réussite potentielle.
- Entreprendre une démarche de VAE c'est
 - obtenir une reconnaissance au travers d'un diplôme
 - pouvoir évoluer professionnellement
 - valoriser son diplôme dans son entreprise ou sur le marché du travail

1ère étape : Le livret 1, dossier de recevabilité et l'accompagnement.

Au cours d'un premier rendez-vous, l'architecte-accompagnateur de parcours fait le point avec le candidat sur :

- ✓ Ses objectifs ;
- ✓ Son parcours ;
- ✓ Sa disponibilité ;
- ✓ Etc.

Ceci afin de confirmer que la VAE est bien le choix le plus adapté à son projet. C'est aussi le moment de vérifier que le diplôme visé est bien le plus pertinent, au regard de son parcours. C'est ce que l'on appelle un "diagnostic de faisabilité".

Cette première étape consiste à obtenir l'accord préalable du certificateur, c'est à dire l'école, l'université ou le ministère qui délivre le diplôme sélectionné.
C'est la phase de recevabilité.

Pour obtenir la recevabilité, il faut présenter au certificateur un résumé de sa carrière professionnelle ainsi que de ses compétences.

Ce dossier de 4 à 5 pages s'appelle dossier de recevabilité ou Livret 1.

L'organisme certificateur émettra, à la suite de la réception de ce dossier, un avis favorable ou défavorable de recevabilité en fonction de la cohérence entre son parcours professionnel et le diplôme visé.

Des pièces justificatives sont à fournir selon son statut : Bulletins de salaires, attestations d'employeurs, justifications de ses activités extra-professionnelles bénévoles ou associatives...

À la suite de cette demande, le certificateur communiquera son accord ou son refus dans le délai d'un à deux mois.

La recevabilité donne l'autorisation de présenter son dossier au jury après avoir réalisé le livret 2.

2ème étape : Le livret 2, dossier de validation et l'accompagnement.

L'architecte-accompagnateur de parcours construit avec le candidat un parcours personnalisé, adapté à son expérience et à son projet. Ce parcours peut être composé d'heures d'accompagnement (individuel et/ou collectif) et d'heures de formation si nécessaire, comme par exemple une remise à niveau ou un certificat de premier secours.

Le contenu du livret 2 est fixé par l'organisme qui délivre la certification, le titre, le diplôme ou le certificat de qualification professionnelle.

Le livret 2, ou dossier de faisabilité, peut comprendre, en fonction des diplômes et des certifications visées, de 50 à 200 pages.

Le but de ce livret est de prouver ce qui a été acquis, grâce à ses expériences professionnelles ou extra-professionnelles, les compétences nécessaires pour être certifié.

C'est l'étape principale du parcours de VAE. Pendant cette période, le candidat doit donc rédiger un dossier de validation, détaillant et analysant les principales activités exercées lors de ses expériences (en lien avec le diplôme visé). Des exemples de dossier de validation peuvent être remis au candidat.

Durant ce travail de rédaction qui peut prendre plusieurs mois, l'architecte-accompagnateur de parcours guide le candidat et l'aide à organiser son dossier, de manière à répondre aux attentes du jury et du diplôme choisi. Il se chargera ensuite de le transmettre au certificateur, en charge de l'organisation du jury.

3ème étape : Le jury.

Après le dépôt du livret 2, le bénéficiaire est convoqué par un jury pour un entretien. Composé de professionnels et/ou de formateurs (ou enseignants), respectivement spécialistes du métier concerné et du diplôme visé, il est là pour vérifier l'authenticité des déclarations et pour faire compléter ou développer certaines informations le cas échéant. Il s'agit d'une demande d'éclairage sur des éléments exposés dans le dossier de validation.

Cet entretien permet au candidat de se présenter et d'échanger avec le jury sur son expérience professionnelle et sa pratique.

La date de passage devant le jury est communiquée au candidat via son architecte-accompagnateur de parcours, qui le prépare à cet entretien.

4ème étape : Le diplôme.

Le jury prononce soit :

- La validation totale et attribue le titre, le diplôme ou le certificat
- Une validation partielle selon le nombre de blocs de compétences. Par exemple, si un diplôme est composé de 6 blocs de compétences, le jury peut valider l'obtention de 5 blocs, il ne restera alors au candidat qu'un seul bloc à obtenir pour valider intégralement le diplôme
- Un refus de délivrance et conseille de nouvelles démarches. Ce cas est heureusement le plus rare

Dans ce cas, le candidat a la possibilité de bénéficier d'un **entretien post-jury**, afin d'étudier avec son architecte-accompagnateur de parcours, les étapes à mettre en place pour parvenir à **l'obtention complète du diplôme**. Il pourra par exemple s'agir d'un **retour en formation** pour acquérir les connaissances et/ou compétences manquantes.

Ce diplôme est en tout point identique à ce même diplôme obtenu en suivant le cursus d'études habituel

Le déroulé type

Etape	Thèmes	Séquence	Echéance
Phase préalable	Entretien informatif	Accueil, analyse de la situation, définition des besoins, objectifs personnels et professionnels de la VAE, présentation du déroulement et méthodologie, planning des séances.	En amont du parcours
		Vérifier le nombre d'années d'expérience dans le métier Définition du cadre de l'accompagnement Présentation du dispositif et de la démarche	
Etape 1 Livret 1 Accompagnement au choix du diplôme, certification ou titre Dossier de recevabilité 3 heures	1. Diagnostic de faisabilité	<ul style="list-style-type: none"> - Définition du cadre de l'accompagnement : Acte d'engagement - Présentation du dispositif et de la démarche V.A.E. - Présentation du livret 2 et des attentes du jury VAE - croisement entre les référentiels sélectionnés et les compétences acquises - Travail sur les motivations et sur l'expression écrite des motivations : Outil Swot - Présentation du référentiel du diplôme, des fonctions et des compétences associées et conseils bibliographiques - Identifier les exigences du métier - Se faire une représentation complète des fonctions du métier et ses acquis Outils : Référentiel – Fiche de poste – Sites : Fiche Rome - Studyrama - Apec...	A partir de l'accord 15 jours à 1 mois
	2. Montage du dossier de recevabilité	Aide à la constitution et à la rédaction du dossier de recevabilité Formaliser la recevabilité du livret 1	
Etape 2 Accompagnement à la VAE Livret 2 Constitution du dossier de validation 20 à 50h	3 Présenter son parcours & Acquis d'expérience en lien avec le référentiel	<ul style="list-style-type: none"> - Travail sur la notion de compétence - Mise à plat de l'expérience professionnelle et bénévole - Présentation & Elaboration d'un outil « Tranche de vie » : travail sur son itinéraire - Travail sur le choix des expériences : identification des expériences en lien avec le métier. Outil : Mes acquis d'expérience - Outil : Activités professionnelles & Extraprofessionnelle : Compétences - Outil : Verbes d'action-description de l'expérience - Mise en correspondance des compétences, des savoir-faire et des connaissances avec le référentiel de la certification visée 	A partir de la notification de recevabilité De 3 à 12 mois
	4 Identification des 4 activités en lien avec le référentiel	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier au moins 4 activités - Comment décrire une expérience : cadre de l'intervention, environnement institutionnel de la structure, position dans la structure ? - Comment décrire une situation de travail ? - Travail sur la description de situations de travail 	
	5 Décrire une situation de travail, décrire une expérience ; entretien d'explicitation	<ul style="list-style-type: none"> - Travail sur la description d'une expérience (présentation du cadre, description des situations de travail en lien avec les fonctions, analyse globale de l'expérience) - Formaliser et valoriser ses compétences, ses fonctions et ses responsabilités - Outil : Analyse d'une réalisation – QQQOCP - Support pour l'entretien d'explicitation - Travail sur la description des activités, des tâches 	
Etape 3 Préparation au jury	6 Décrire et valoriser son expérience devant un jury	<ul style="list-style-type: none"> - Présentation du cadre de l'oral et des attentes du jury - Outil : Support Préparation orale + questions types en fonction de la certification 	
	7 Techniques de communication	- Préparation à la soutenance de jury : simulations de jury et conseils, présentation de son dossier Evaluation	
Etape 4 Le diplôme et post-jury	8 Suivi post-jury 3h	Synthèse de l'accompagnateur sur l'oral Si validation partielle ou non obtention de la validation, recherche de solution et définition d'un plan d'action	A l'issue du jury

Validation des Acquis de l'Expérience

Parcours individualisé complet

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

A l'issue de la prestation, le candidat sera capable de valoriser tant à l'écrit (livret 2) qu'à l'oral (entretien avec le jury) son expérience professionnelle en vue de l'obtention totale ou partielle d'un titre, certificat ou diplôme professionnel

PROGRAMME

PHASE 1. TREMLIN PROFESSIONNEL, DIAGNOSTIC DE FAISABILITE

Accompagnement au choix du diplôme, certification ou titre et dossier de recevabilité - Livret 1

1) L'information préalable

- Analyse de la demande et de la situation (pertinence de la VAE)
- Vérification des conditions requises pour entrer dans le processus VAE (faisabilité de la VAE)
- Aide au positionnement

2) L'accompagnement (sur mesure et personnalisé)

- Identification et recensement des compétences et capacités issues des acquis professionnels
- Choix de la certification pertinente au regard du projet et de la situation
- Confrontation des acquis à un référentiel (diplôme)
- Aide à la constitution et à la rédaction du dossier de recevabilité
- Modalités administratives, rassembler les pièces justificatives : CV, Lettre de motivation, CERFA, et vérification
- Mise en lien avec le service valideur et assurer le suivi

PHASE 2. ACCOMPAGNEMENT

Constitution du dossier de validation – Livret 2

- Exprimer ses motivations à l'écrit et à l'oral
- S'approprier le référentiel professionnel du diplôme visé
- Choisir les missions les plus pertinentes à décrire par rapport au référentiel
- Décrire des situations de travail ou des missions
- Illustrer son travail/ses missions par des documents concrets
- Repérer et analyser des compétences professionnelles et personnelles
- Reconnaître, valoriser et évaluer son parcours antérieur et ses acquis
- Formaliser ses compétences à l'écrit
- Savoir se présenter devant les évaluateurs et/ou le jury

PHASE 3. LE PASSAGE DEVANT JURY

Afin de mieux appréhender le jury, environ 3 semaines avant, nous vous proposons de participer à un atelier collectif d'une demi-journée ou en séance individuelle. Cette session vous permet de vous préparer aux techniques de communication sous forme de jeux de rôle qui intègrent les thèmes suivants :

- « Maîtriser sa parole devant un jury »
- « Assertivité et techniques de pnl »
- « Techniques de self-marketing » (ou comment 'se vendre')

PHASE 4. SI VALIDATION PARTIELLE, LE SUIVI POST-JURY

- Recherche de solutions pour pérenniser la démarche entamée
- Plan d'actions à mettre en œuvre en vue d'un nouveau passage devant jury

DUREE

Durée variable selon besoins possibilité + guidance à distance sur une période allant jusqu'à 10 mois

Livret 1 : de 2 à 4 heures

Livret 2 : jusqu'à 30 heures en individuel et 20 heures en collectif

La durée de l'accompagnement peut être modulée en fonction :

- Des besoins spécifiques du bénéficiaire (choix du diplôme, certification ou titre de recevabilité ; aide à la rédaction, préparation à la soutenance de jury...)
- Du niveau du diplôme visé : diplôme jusqu'à bac + 2 ou bac + 3 et plus
- Du degré d'autonomie du bénéficiaire : accompagnement intensif, classique ou accéléré

Post-jury : de 2 à 4 heures

Parcours individuel et 100% personnalisé, Confidentialité totale, Neutralité, Bienveillance.

Possibilité de suivre des ateliers collectifs

Les outils

- Guide VAE
- Vidéos
- Annuaires
- Liens utiles
- Référentiels métiers
- Fiches de postes
- ROME
- Tableau de concordance des expériences
- Rétroplanning et tableau de bord de la démarche de VAE
- Fiche analyse d'une réalisation
- Le portefeuille de compétences
- Approfondir ses écrits
- Les mots-clés de la VAE
- Exemples de livret 2 validés par le jury
- Fiches d'entraînement à l'oral

Les programmes de VAE par module

Pré-VAE (livret 1) dossier de recevabilité

Accompagnement pré-VAE au choix du diplôme, certification ou titre et **dossier de recevabilité** : Livret 1

Accompagnement tremplin professionnel : Pertinence du projet de VAE

Dans le cadre d'un projet de réorientation, d'évolution professionnelle ou personnelle, la VAE peut aider à se reconvertir professionnellement.

Ce module spécifique du bilan de ses compétences permet de donner de plus grandes chances de succès à une démarche envisagée de VAE.

En effet, il permet de recenser et de s'approprier ses savoir-faire et aptitudes professionnelles ; le bénéficiaire pourra ainsi dégager et valoriser ses compétences personnelles et professionnelles issues de ses réalisations, et les utiliser comme élément descriptif lors de la constitution de son dossier de présentation de ses acquis, dans le cadre d'une démarche de Validation des acquis de l'expérience.

Cette prestation est une démarche personnelle pour devenir « auteur de son projet ».

Objectif pédagogique

L'objectif principal est de permettre aux bénéficiaires de mieux identifier leurs compétences afin d'aboutir à la définition d'un projet visant un parcours de VAE.

Contenu

L'organisation du Tremplin professionnel peut s'adapter en durée et en contenu aux caractéristiques de la personne.

- 1) *Phase préliminaire*
 - Analyse de la demande et de la situation (pertinence de la VAE)
 - Vérification des conditions requises pour entrer dans le processus VAE (faisabilité de la VAE)
- 2) *Phase d'investigation (sur mesure et personnalisé)*
 - Identification et recensement des compétences et capacités issues des acquis professionnels
 - Choix de la certification pertinente au regard du projet et de la situation
 - Confrontation des acquis à un référentiel (diplôme)
 - Aide à la constitution et à la rédaction du dossier de recevabilité
 - Modalités administratives, rassembler les pièces justificatives : CV, Lettre de motivation, CERFA, et vérification
- 3) *PHASE 3. Phase de conclusion*
 - Plan d'action personnalisé
 - Mise en lien avec le service valideur et assurer le suivi
 - Conseils personnalisés

PHASE DE SUIVI : Suivi et actions correctives si besoin

Points forts

Organiser ses priorités professionnelles. Sécuriser et valider son parcours de VAE en identifiant les diplômes accessibles par la VAE correspondant à son projet professionnel.

Résultats attendus

Développer sa proactivité, renforcer sa position d'acteur de son parcours professionnel. Développer une dynamique de carrière. Identifier les diplômes accessibles par la VAE.

Type de parcours

Individualisé : selon les objectifs individuels
Ateliers collectifs

Accompagnement à la VAE (livret 2) dossier de validation

Accompagnement à la VAE, **dossier de preuves** : Livret 2

Objectif pédagogique

Un objectif précis : la reconnaissance des acquis dus à l'expérience professionnelle et l'obtention d'une certification reconnue (diplôme, titre professionnel, Certificat de Qualification Professionnelle).

Notre accompagnement a pour objectif de vous permettre de maximiser vos chances de faire aboutir votre démarche de Validation des Acquis. Cet accompagnement permet d'avoir un point d'appui pendant toute la durée du processus.

Contenu

Entretiens face à face et travail personnel avec suivi à distance, pendant une durée variable de 6 à 10 mois

1) *L'information*

Analyse de la demande et de la situation

Vérification du dossier de recevabilité et des dates de sessions d'évaluation du dossier VAE

Aide au positionnement

2) *L'accompagnement Constitution du dossier de validation*

Exprimer ses motivations à l'écrit et à l'oral

Identification et recensement des compétences et capacités issues des acquis professionnels

Confrontation des acquis à un référentiel (diplôme), s'approprier le référentiel professionnel du diplôme visé

Choisir les missions les plus pertinentes à décrire par rapport au référentiel, aide méthodologique à la description des activités et de l'expérience professionnelle et extra professionnelle

Correspondance de ses expériences aux exigences du référentiel de la certification visée, décrire des situations de travail ou des missions

Formalisation de son dossier, formaliser ses compétences à l'écrit

Un suivi est assuré tout au long du processus, des allers-retours entre le consultant et le candidat entre chaque séance sont possibles.

Entre chaque séance, les participants réalisent des travaux écrits qui sont retravaillés avec l'accompagnateur. Ce travail d'écriture personnel régulier entre les séances est absolument nécessaire pour le bon déroulement de l'accompagnement.

3) *Le passage devant jury*

Décrire et valoriser son expérience devant un jury

Présentation du cadre de l'oral et des attentes du jury, savoir se présenter devant les évaluateurs et/ou le jury.

Outil : Support Préparation orale + questions types en fonction de la certification

Afin de mieux appréhender le jury nous proposons de participer à un atelier préparant aux techniques de communication sous forme de jeux de rôle qui intègrent les thèmes suivants :

- « Maîtriser la parole devant un jury »
- « Assertivité et techniques de PNL »
- « Techniques de self-marketing »

Points forts

Accompagnement sur-mesure et individualisé qui repose sur une aide personnalisée et méthodique.

Préparation rigoureuse pour aborder sereinement le jury

Remise d'un guide VAE, exemple ou extraits de livret 2 validés par le jury.

Résultats attendus

Mise en forme de son dossier pour la VAE.

Un consultant expert de la démarche aide à expliciter le parcours, les expériences et les compétences afin de structurer le dossier et la rédaction du bénéficiaire, et le prépare au passage devant Jury à l'aide d'un questionnaire d'entraînement à l'oral et des mises en situation.

Type de parcours

Individualisé : selon les objectifs individuels

Ateliers collectifs

Accompagnement VAE - préparation au Jury

Objectif pédagogique

Se préparer à l'entretien avec le jury de certification

Contenu

SE PRESENTER

- 1- Présenter son identité
- 2- Décrire son parcours - Parcours scolaire - Parcours professionnel - Lien avec le référentiel
- 3- Présentation du livret 2 Présentation des activités choisies et savoir justifier ses choix
- 4- Décrire son projet professionnel et motiver son choix de passer par la VAE
- 5- Conclusion : que vous a apporté ce travail de VAE

Savoir expliquer les raisons de sa démarche et de son choix de diplôme par rapport à votre son professionnel ou personnel ATTENTES DU JURY Découverte des attentes du jury et préparation intensive (mises en situation)

Points forts

Un accompagnement individuel sur-mesure par un consultant maîtrisant les attentes du jury du diplôme choisi.

Résultats attendus

A l'issue de cet atelier, le candidat pourra se présenter au jury de VAE en maîtrisant les attentes du jury et en ayant préparé efficacement son entretien.

Type de parcours

Individualisé : selon les objectifs individuels

Accompagnement VAE - post Jury

Objectif pédagogique

Action d'accompagnement et de soutien. En cas de validation partielle, le suivi post jury permet de rechercher des solutions pour pérenniser la démarche entamée. Plan d'actions à mettre en oeuvre en vue d'un nouveau passage devant jury

Contenu

Si validation partielle ou non obtention de la validation, recherche de solution et définition d'un plan d'action. Déterminer les options possibles afin de terminer le processus de VAE dans les délais impartis. - Bilan sur le passage devant le jury : les points forts, les points à améliorer, le ressenti, le contexte... - Point sur la décision et les préconisations du jury - Repérage et formalisation des démarches à effectuer

Points forts

Démarche active et constructive. Cet accompagnement est une aide à la remobilisation. L'entretien individuel, sous la forme de conseil méthodologique, est basé sur une démarche pédagogique différenciée.

Résultats attendus

Proposer un cadre qui favorise les possibilités de poursuite du parcours VAE

Type de parcours

Individualisé : selon les objectifs individuels

LES MODULES ET LES TARIFS

Le module	Nombre d'heures de face à face En présentiel ou en distanciel synchrone	Tarif HT ou NET de TVA/par personne
-----------	---	-------------------------------------

La pré-VAE, livret 1 : dossier de recevabilité		
Accompagnement individuel ou collectif	Forfait	300 €

Accompagnement à la VAE, livret 2 : dossier de validation		
<i>Accompagnement individuel</i>	30h maximum	2 100 €
<i>Accompagnement collectif</i>	20h maximum	700 €

Le suivi post-jury		
Accompagnement individuel ou collectif	Forfait	300 €

Frais de jury		
Oral Jury	Forfait	350 €

Préparation au jury (module optionnel)		
Accompagnement individuel ou collectif	Forfait	300 €

Modalités et méthodes pédagogiques

- Entretiens en présentiel et/ou distanciel synchrone, et travail personnel avec suivi à distance, pendant une durée variable de 4 semaines à 12 mois + guidance par mail ou téléphone en inter-séance (tous les 15 jours ou 1 fois par mois selon les besoins du bénéficiaire).
- Entre chaque séance, les participants réalisent des travaux écrits qui sont retravaillés avec l'accompagnateur.
- Ce travail d'écriture personnel régulier entre les séances est absolument nécessaire pour le bon déroulement de l'accompagnement.
- Une grille de suivi de progression permet d'évaluer le degré d'acquisition du bénéficiaire tout au long de l'accompagnement
- Un dossier pédagogique est remis au stagiaire comprenant le référentiel d'activités professionnelle du diplôme visé
- Un document support mentionnant les activités qu'il décrira dans le livret de validation, un guide de rédaction, le règlement d'examen

Modalités d'inscription

Pour se positionner sur un module spécifique, l'entretien préalable permet de co-définir les objectifs en fonction des attentes et besoins du bénéficiaire, eux-mêmes déterminés sous la forme d'un échange libre.

Un devis précisant le montant global en TTC est soumis au bénéficiaire soit par email, par courrier ou par voie dématérialisée ou sur la plateforme moncompteformation.gouv.fr, celle de pôle emploi ou de Transition Pro.

Modalités d'évaluation

INTERACTIF fait évaluer la qualité de sa prestation par le bénéficiaire.

Evaluation continue en suivant la progression de l'accompagnement et le degré d'acquisition en évaluant la capacité à reconnaître, valoriser et évaluer ses acquis, décrire des situations de travail ou des missions, décrire ses activités et formaliser ses compétences à l'écrit et se présenter devant le jury.

Evaluation « à chaud » à l'issue de la prestation

Evaluation « à froid » à 6 mois

Suivi personnalisé durant 1 an après la fin de l'accompagnement afin de mesurer les bénéfices tirés, s'informer sur les résultats du Jury et proposer le cas échéant un suivi post-jury.

Prérequis

Justifier d'une expérience (professionnelle et/ou extraprofessionnelle) acquise en France ou à l'étranger, en rapport direct avec la certification visée.

Un entretien préalable est nécessaire afin d'analyser la demande et vérifier la pertinence de s'engager dans une démarche de validation des acquis de l'expérience. La démarche doit être basée sur le volontariat, le bénéficiaire doit être prêt à être acteur de sa VAE.

Public visé

Toute personne justifiant d'une activité professionnelle salariée (CDI, CDD, intérim...), bénévole, non salariée, de volontariat ou syndicale ou ayant exercé une fonction politique (conseiller municipal, conseiller général ou conseiller régional), souhaitant valoriser ses compétences en les faisant reconnaître par un diplôme.

Type de parcours de formation

Individualisé avec possibilité d'organiser des ateliers collectifs pour un même diplôme visé, et pour la préparation au jury.

Référent pédagogique

Katia CATILLON katia.catillon@interactif.eu tél. 01 47 23 84 2

Profil consultants

Les consultants en VAE ou « architecte-accompagnateur », sont des professionnels expérimentés. Ils sont issus du terrain, ils ont une formation universitaire ou grande école et pour certains, coachs ou consultants certifiés, leur parcours est complété par une solide formation en psychologie.

Financement et modalités de règlement

- FRANCE VAE : Pour les salariés du privé, demandeurs d'emploi, bénévoles et proches aidants. Prise en charge administrative du dossier, de son financement et de la programmation du jury.
- CPF Autonome : inscription et facturation directement par la plateforme Mon Compte Formation. Montant CPF déduit à l'issue de la session. Possibilité de s'inscrire jusque 11 jours ouvrés avant le démarrage, 100 € de participation forfaitaire.
- TRANSITION PRO : Pour les salariés en poste. Après avoir créé son espace personnel sur le site de Transitions Pro, remplir en ligne un dossier de demande de financement VAE.
- Entreprise (Plan de développement des compétences) : règlement 30 jours à réception de facture.
- France Travail : l'Aide individuelle à la formation (AIF) permet de (co)financer, dans certaines situations spécifiques, tout ou partie des frais pédagogiques d'un bilan de compétences.
- Artisan, indépendant, chef d'entreprise... : prise en charge (totale ou partielle) via des dispositifs spécifiques.
- Financement personnel : règlement en 2 ou 3 fois par virement bancaire ou par chèques encaissables au jour du démarrage puis les mois suivants.

Conditions de réalisation de la VAE

Le livret d'accueil, les engagements du bénéficiaire, le règlement intérieur et les conditions générales de vente, précisent les moyens et les conditions matérielles du déroulement de la VAE.

L'accompagnement est individualisé et sur mesure, le contenu et la durée sont adaptés selon les attentes, les besoins et le profil du bénéficiaire.

Les entretiens en présentiel sont organisés dans des locaux dédiés et respectant les mesures de confidentialité.

Les entretiens en distanciel sont réalisés par visio, selon les possibilités techniques disponibles.

Des supports comprenant des livrables, des documents à consulter et/ou à compléter, des exercices à faire, sont mis à disposition sur notre plateforme e-learning.

Situation de handicap

Locaux accessibles aux personnes à mobilité réduite. En cas de non accessibilité, une recherche de solution est recherchée.

Lors de l'entretien préalable, le consultant remplit une fiche qui permet d'identifier les éventuels freins dans cette démarche si le bénéficiaire est en situation de handicap.

Adaptation des moyens : Support projeté adapté mis à disposition sur un ordinateur portable individuel pour les personnes malvoyantes, utilisation possible de l'application AVA pour les personnes malentendantes, rythme adapté et fauteuil ergonomique limitant la fatigabilité.

Référent Handicap : Maei CATILLON maei.catillon@interactif.eu 01 47 23 84 20

Nos agréments



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :

ACTIONS DE FORMATION
BILANS DE COMPÉTENCES
ACTIONS DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE



Membre de la



Fédération Nationale Professionnelle de la Validation des Acquis de l'Expérience

« La VAE, un outil au service des employeurs :
Ingénierie de formation et accompagnement par des cabinets experts certifiés qualité »

Membre de la Fédération



« Les Acteurs de la Compétence sont pleinement engagés pour renforcer l'accès de tous au développement des compétences, pour permettre une insertion professionnelle durable des jeunes et des personnes en recherche d'emploi et pour accompagner l'évolution des métiers, les transformations des territoires et la compétitivité de l'économie du pays. »



Charte qualité et code de déontologie

Cette charte qualité, en cohérence avec les préconisations de la politique nationale en ce domaine, a pour objectif de formaliser le cadre d'une démarche qualitative des prestations de VAE (Validation des Acquis de l'Expérience).

INTERACTIF, membre de la Fédération Nationale de la VAE exprime sa volonté de garantir la qualité des services proposés.

CHARTER D'ACCOMPAGNEMENT

NOS ENGAGEMENTS

- Permettre au bénéficiaire d'élaborer un ou des projets professionnels personnalisés définissant des stratégies d'action et les axes de progrès correspondants.
- Engager avec le bénéficiaire une relation qui lui permette d'être un acteur volontaire et responsable de sa démarche VAE et formaliser celle-ci dans le cadre d'une convention réglementaire.
- L'informer de façon claire et précise sur le centre accompagnateur, les méthodes et les outils utilisés, le déroulement de la VAE, l'aider à préciser ses motivations, ses attentes, vérifier avec lui l'opportunité de la démarche et le mettre en contact avec le ou les accompagnateurs qui l'aideront à réaliser sa VAE.
- Mettre en oeuvre des méthodes et des outils adaptés aux objectifs du bénéficiaire et assurer un nombre suffisant d'heures d'entretien individuel.
- Aider le bénéficiaire à identifier ses acquis et ses caractéristiques personnelles et professionnelles sous une forme d'employabilité sur le marché du travail.
- Faciliter son information sur les référentiels de compétences grâce à des personnes et des lieux ressources. L'article 41 crée en outre un [Répertoire national des certificats professionnelles](#) dont l'objectif est d'accroître la lisibilité et la cohérence des certifications professionnelles quelle que soit leur forme. On rappellera qu'il existe environ 1 700 diplômes ou titre à finalité professionnelle délivrés au nom de l'Etat, près de 400 certificats de qualification de branches et plus de 900 titres privés homologués par l'Etat.
- Aider le bénéficiaire à remplir le livret 1 appelé « livret de recevabilité » et le livret 2 appelé « dossier final » à présenter devant le jury conforme aux indications réglementaires.
- Préparer le bénéficiaire à l'entretien qui aura lieu devant le jury pour la validation en partie ou partielle du diplôme visé.
- Respecter la réglementation relative à la démarche VAE et notamment la confidentialité des informations communiquées.
- S'entourer d'accompagnateurs expérimentés au sein d'une équipe pluridisciplinaire, en s'appuyant le cas échéant, sur le réseau de la Fédération Nationale de la VAE. Faciliter la formation ou l'information

CODE DE DEONTOLOGIE

PRINCIPES GENERAUX

- **Respect des droits de la personne.**
- **Compétences** : L'accompagnateur ou conseiller VAE adapte régulièrement ses compétences et connaissances sur les métiers, référentiels, etc. ainsi que ses pratiques d'accompagnement pour aider le bénéficiaire à mieux valoriser son parcours.
- **Responsabilité** : Ses interventions se conforment aux règles du code du travail et des référentiels RNCP.
- **Respect du but assigné** : Les dispositifs méthodologiques mis en place par l'accompagnateur répondent aux motifs de ses interventions, et à eux seulement.
- **Indépendance professionnelle** : L'accompagnateur ne peut aliéner l'indépendance nécessaire à l'exercice de son exercice sous quelque forme que ce soit.

EXERCICE PROFESSIONNEL

- L'accompagnateur exerce dans les domaines liés à sa qualification, laquelle s'apprécie notamment par sa formation, ses expériences et son intégration au sein de réseaux professionnels dans le respect des chartes qualité.
- Avant toute intervention, l'accompagnateur s'assure du consentement du bénéficiaire.
- L'accompagnateur a une obligation de moyens et pas de résultats.
- L'accompagnateur dispose sur le lieu de son exercice professionnel d'une installation appropriée, de locaux adéquats pour permettre le respect du secret professionnel, et de moyens techniques suffisants, respectant les exigences de la loi handicap sur l'accessibilité
- L'accompagnateur connaît les dispositions légales et réglementaires issues de la loi du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et selon le décret du 30 mai 2019 sur le RGPD.
- La validation de l'expérience se fait selon des modalités officielles. Elle porte sur des disciplines acquises au cours de l'expérience et elle requiert la référence aux exigences du RNCP

CONDITIONS DE REALISATION DE LA VAE

Le livret d'accueil, les engagements du bénéficiaire, le règlement intérieur et les conditions générales de vente, précisent les moyens et les conditions matérielles du déroulement de la VAE.

L'accompagnement est individualisé et sur mesure, le contenu et la durée sont adaptés selon les attentes, les besoins et le profil du bénéficiaire.

Les entretiens en présentiel sont organisés dans des locaux dédiés et respectant les mesures de confidentialité.

Les entretiens en distanciel sont réalisés par visio, selon les possibilités techniques disponibles.

Des supports comprenant des livrables, des documents à consulter, des exercices à faire sont mis à disposition sur notre plateforme e-learning.

MODALITES SPECIFIQUES POUR LES DIPLOMES DE L'EDUCATION NATIONALE

1. ÉTUDE PERSONNALISEE

- Personnalisation : Chaque dossier est étudié individuellement pour tenir compte des spécificités du parcours du candidat.
- Adaptation aux Référentiels : Les compétences du candidat sont évaluées en fonction des référentiels spécifiques des diplômes de l'Éducation nationale.

2. COMMUNICATION ET TRANSPARENCE

- Information Précise : Fournir des informations claires sur les modalités d'instruction et les critères d'évaluation.
- Transparence des Procédures : Détailler les étapes de l'examen du dossier et les attentes du jury.

TEXTES RECENTS ET ACTUALISATIONS

- Décrets et Arrêtés 2021-2024 : Les textes récents incluent des ajustements pour améliorer l'accessibilité et l'efficacité du processus VAE, notamment en intégrant davantage d'outils numériques pour la gestion des dossiers et les échanges entre candidats et jurys.

À ce jour, le financement d'un parcours France VAE est accessible à toutes les personnes résidant en France et ayant le statut suivant :

- salarié du privé,
- demandeur d'emploi (indemnisé ou non),
- bénévole,
- aidant familial.

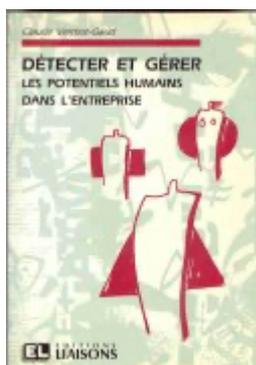
Lors d'un parcours France VAE, les candidats ont droit au financement des frais d'accompagnement, des frais de formations courtes et nécessaires, et des frais de jury pour un parcours VAE par an. C'est l'architecte accompagnateur de parcours qui en gère la demande. Le candidat n'a aucun frais à avancer.

Nos références

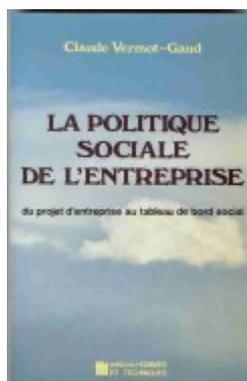
Ils nous font confiance...

Aéronautique : Airbus, EADS, Hurel Hispano, Aéroports de Paris, Honeywell • **Agro-Alimentaire** : Groupe Danone, Nestlé France, Groupe Bel, Lesieur, Pains Jacquet, East-Balt, Olida • **Associatif** : Scouts Unitaires de France, Unicef, Aurore, Missions Locales et PAIO, Paralysés de France • **Banque/Assurance** : Allianz, Axa, Société Générale, Groupama, Worms, Crédit Agricole, BNP Paribas, Sofinco, Gamex • **Commerce/Distribution** : Galeries Lafayette, Moulinex, FNAC, Carrefour, JPG, Boulanger, Nespresso • **Communication/Média/Presse** : Euro RSCG, JDN, N.R.J., Canal+, Les Echos, L'Equipe, 20minutes, Time Life, Régie Française de Publicité, RTL, France Loisirs • **Consulting/Services** : Lowendal Masai, Nexity, Cap Gemini, Accenture, Mc Kinsey, Phone-Régie • **Cosmétique/parfumerie** : Guerlain, Christian Dior parfums, L'Oréal, Paco Rabanne, Nina Ricci, Estée Lauder, Bourgeois Chanel, Yves Rocher, Clarins, Marionnaud • **Energie** : GDF Suez, GDF-Erdf, EDF, RTE, Schlumberger, Total, Air Liquide • **Hôtellerie/Restauration** : Hôtel Ritz, Hôtel le Saint-Paul, Sodexo, Hôtel Carlton, Les Chaînes Citadines, Avenance • **Industrie** : Technip, Saint Gobain, PSA Peugeot Citroën, Normed, Sanofi, Seita, Lafarge, BP, PCM Pompes • **Informatique/Electronique** : IBM, Philips, Technicolor SA, Hewlett Packard, Sony • **Luxe/habillement** : LVMH, Hermès, Christian Dior, Daniel Hechter, Swarovski, Agnès b, Yves Saint Laurent, Gap France • **Pharmaceutique** : Sanofi, Merck-Sharp & Dohme, Arkopharma, Johnson & Johnson, Ipsen Pharma Biotech, Besin Iscovesco • **Télécommunication** : Alcatel Lucent Debitel, SFR, La Poste, France-Télécom, Siemens, G.E.T., Kpn Group • **Tourisme/Loisirs** : Groupe Barrière, American Express Voyages, Disneyland Resort, Théâtre National de Chaillot, Club Med • **Transport/Automobile** : Air France, British Airways, SNCF, RATP, Norbert Dantressangle, DHL, Alstom • **Secteur Public et Parapublic** : APHP, APHM, Assemblée Nationale, Banque de France, Caisse des Dépôts et Consignations, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Conseil Général de Gironde, Conseil Général du Finistère, Conseil Général du Nord Pas-De-Calais, Conseil Régional d'Ile-De-France, D.G.A., D.G.C.I.S., Haute Autorité de Santé, Ministère des Finances, Météo France, Ville de Levallois, Ville de Suresnes, Mairie de Paris, Mairie de Marseille, MDEE, ONF (Office National des Forêts), APCA (Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture), CRMA (Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat), CNFPT, EPIDE, MSA, C.C.I, R.M.N. (Réunion des Musées Nationaux) • **International** : A.U.F (Agence Universitaire de la Francophonie), Ambassade d'Australie, Ambassade de Grande Bretagne, Ambassade des Etats-Unis, Assemblée de l'Union de l'Europe Occidentale, O.C.D.E., Komerčni Bank (Tchéquie), Banque Ouest Africaine de Développement (TOGO), C.C.I. de Martinique, C.H.U. de Fort de France, Présidence de la République du Gabon, Société d'énergie et d'eau du Gabon, ONG Aide et Action Sénégal, I.C.C. Chambre de Commerce et d'Industrie ...





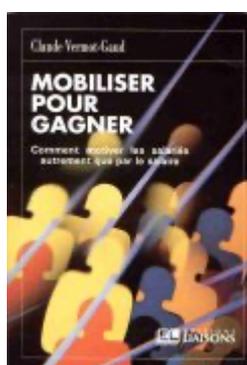
Détecter et gérer les potentiels humains dans l'entreprise.
de Claude Vermot-Gaud
Editions Liaisons



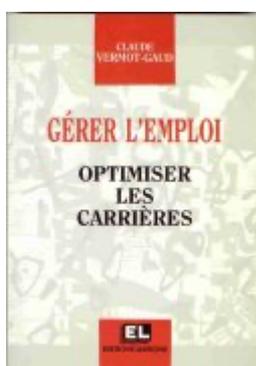
La politique sociale de l'entreprise.
de Claude Vermot-Gaud
Editions Hommes et Techniques



Gérer le licenciement et la mobilité interne en douceur.
de Claude Vermot-Gaud
Editions Dunod



Mobiliser pour gagner
de Claude Vermot-Gaud
Editions Liaisons



Gérer l'emploi. Optimiser les carrières.
de Claude Vermot-Gaud
Editions Liaisons



Prévoir l'emploi et gérer les carrières individuelles
de Claude Vermot-Gaud
Editions d'Organisation



Je négocie avec mes partenaires sociaux.
de Claude Vermot-Gaud
Editions d'Organisation

Nos bureaux

Locaux principaux (Ile-de-France) :

www.interactif.eu
01 47 23 84 20

- 2 avenue Marceau 75008 Paris
- **Guadeloupe** : Quai Ferdinand de Lesseps 97110 Pointe à Pitre

Nos antennes

- **Paris** : 1er, 3è, 4è, 6è, 10è, 11è, 12è, 13è, 14è, 15è, 18è, 19è, 20è
- **La Défense** : 22 place des Vosges 92400 Courbevoie et
Tour Atlantique 1 place de la Pyramide 92800 Puteaux
- **Ile-de-France** : AUBERVILLIERS, BOURG-LA-REINE, CERGY, CHOISY-LE-ROI, CLAMART, ISSY
LES MOULINEAUX, MONTROUGE, NEUILLY PLAISANCE, PANTIN, SAINT-DENIS,
SEVRAN, TAVERNY, VANVES, VINCENNES
- **Province** : AIGUES-MORTES, ANGERS, BEAUVAIS, CALVI (CORSE), COEUVRES ET VALSERY,
COMPIEGNE, DAX, HASPARREN, JAUX, L'ISLE JOURDAIN, LE FOUSSERET,
MERIGNAC, MONACO, MOUGINS, NANTES, NICE, REZE, TREILLES EN GÂTINAIS,
VANNES
- **USA**



Paris ALMA



INVALIDES



REPUBLIQUE



BOURG-LA-REINE



SAINT DENIS



ALESIA



NATION



SACRE-CŒUR



BORDEAUX



MONTPARNASSE



LA DEFENSE



NICE



POINTE A PITRE